

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'AMMC ET L'ANGSPE RENFORCENT LEUR COOPÉRATION

Rabat, le 30 avril 2025

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) et l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État et de suivi des performances des établissements et entreprises publics (ANGSPE) ont signé, aujourd'hui à Rabat, un protocole d'accord visant à favoriser l'accès des Établissements et Entreprises Publics (EEP) au marché des capitaux, dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Actionnariale de l'État (PAE).

Ce protocole d'accord, signé par Mme Nezha HAYAT, Présidente de l'AMMC, et M. Abdellatif ZAGHNOUN, Directeur Général de l'ANGSPE, au siège de l'ANGSPE, témoigne de la volonté commune des deux Institutions de promouvoir un écosystème financier plus dynamique, transparent et efficace, en capitalisant sur la complémentarité des missions respectives des deux parties.

Un levier stratégique pour financer les investissements des EEP

Le marché des capitaux représente une source de financement stratégique, encore insuffisamment exploitée par les EEP, alors même qu'il offre une diversité d'outils innovants susceptibles de répondre à leurs besoins d'investissement, de restructuration ou d'optimisation financière. L'accord signé entre l'ANGSPE et l'AMMC vient ainsi formaliser une coopération soutenue, visant à améliorer l'accès des EEP à ces instruments tout en assurant un encadrement rigoureux et une gouvernance renforcée.

À travers ce protocole, les deux institutions entendent notamment coordonner leurs efforts pour identifier les leviers facilitant le recours des EEP au marché des capitaux, accompagner les entreprises dans la structuration de financements adaptés (comme les OPCI, la titrisation ou les obligations vertes et durables) et optimiser les procédures



d'autorisation des opérations financières stratégiques impliquant les EEP relevant du périmètre de l'ANGSPE. Le protocole met également l'accent sur le renforcement de la transparence financière, la gouvernance des établissements et entreprises publics et la sensibilisation des acteurs concernés.

Un partenariat orienté action et impact

Outre l'optimisation des procédures et l'accompagnement des EEP, le protocole prévoit la mise en place d'un Comité technique chargé de superviser la mise en œuvre de ce partenariat, de suivre les projets spécifiques et d'évaluer l'impact des initiatives conjointes sur le marché et les performances des EEP.

Des actions de formation et de sensibilisation sont également prévues, au profit des cadres et collaborateurs des EEP et de l'ANGSPE, autour de thématiques telles que les instruments de financement, les pratiques de gouvernance financière et les mécanismes innovants.

Ce partenariat stratégique entre l'AMMC et l'ANGSPE ambitionne ainsi de dynamiser le recours des EEP au marché des capitaux renforçant la contribution de ce dernier au développement et au financement de l'économie nationale.

A propos de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

L'AMMC est l'autorité de régulation du marché marocain des capitaux. L'Institution a pour missions de veiller à la protection de l'épargne investie en instruments financiers et au bon fonctionnement et à la transparence du marché des capitaux au Maroc.

Membre de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) depuis 1996, l'AMMC a signé, en 2007, la convention multilatérale d'échange et de coopération (Multilateral Memorandum of Understanding/MMOU) de l'OICV faisant du Maroc le 44^e pays signataire et le 3^e pays Africain.

L'Autorité préside également depuis février 2020, le Comité Régional Afrique Moyen-Orient (AMERC).

www.ammc.ma

A propos de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État et de suivi des performances des établissements et entreprises publics (ANGSPE)

L'ANGSPE a pour mission au Maroc de veiller aux intérêts patrimoniaux de l'État actionnaire, de gérer ses participations et d'assurer le suivi et l'appréciation des performances de 57 Établissements et Entreprises Publics (EEP) relevant de son périmètre. La contribution de l'Agence à la réforme du secteur public inclut le dimensionnement du secteur, l'encadrement de son élargissement, le renforcement de ses capacités, ainsi que la modernisation de sa gouvernance et de son contrôle et l'amélioration de sa performance.

www.angspe.ma





الهيئة المغربية لسوق الرساميل
+٢١٥٠٤٢ ٢٠٤٢٠٥٣٤٢ | ٥٣٥٨٥٣ | ٢٤٨٧٠٠١
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX



ANGSPE

Agence Nationale
de Gestion Stratégique
des Participations de l'État
et de suivi des performances
des établissements
et entreprises publics

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Contact :

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Mme Dania BOUHLAL

danaia.bouhlal@ammc.ma

07 07 29 19 31

Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État et de Suivi
des Performances des Établissements et Entreprises Publics

Mme Hind LOUKILI

h.loukili@angspe.ma



www.ammc.ma



[/ammc](https://www.linkedin.com/company/ammc)



[@ammc_news](https://twitter.com/ammc_news)